

L'action européenne et internationale des Départements Enquête 2018

L'Assemblée des Départements de France (ADF) et ses partenaires (la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales et la Caisse des dépôts et consignations) ont souhaité disposer d'un état des lieux des actions menées par les Départements à l'étranger. Une démarche de travail a donc été engagée pour aboutir à une publication sous forme d'un Atlas des actions de coopération européenne et internationale des Départements.

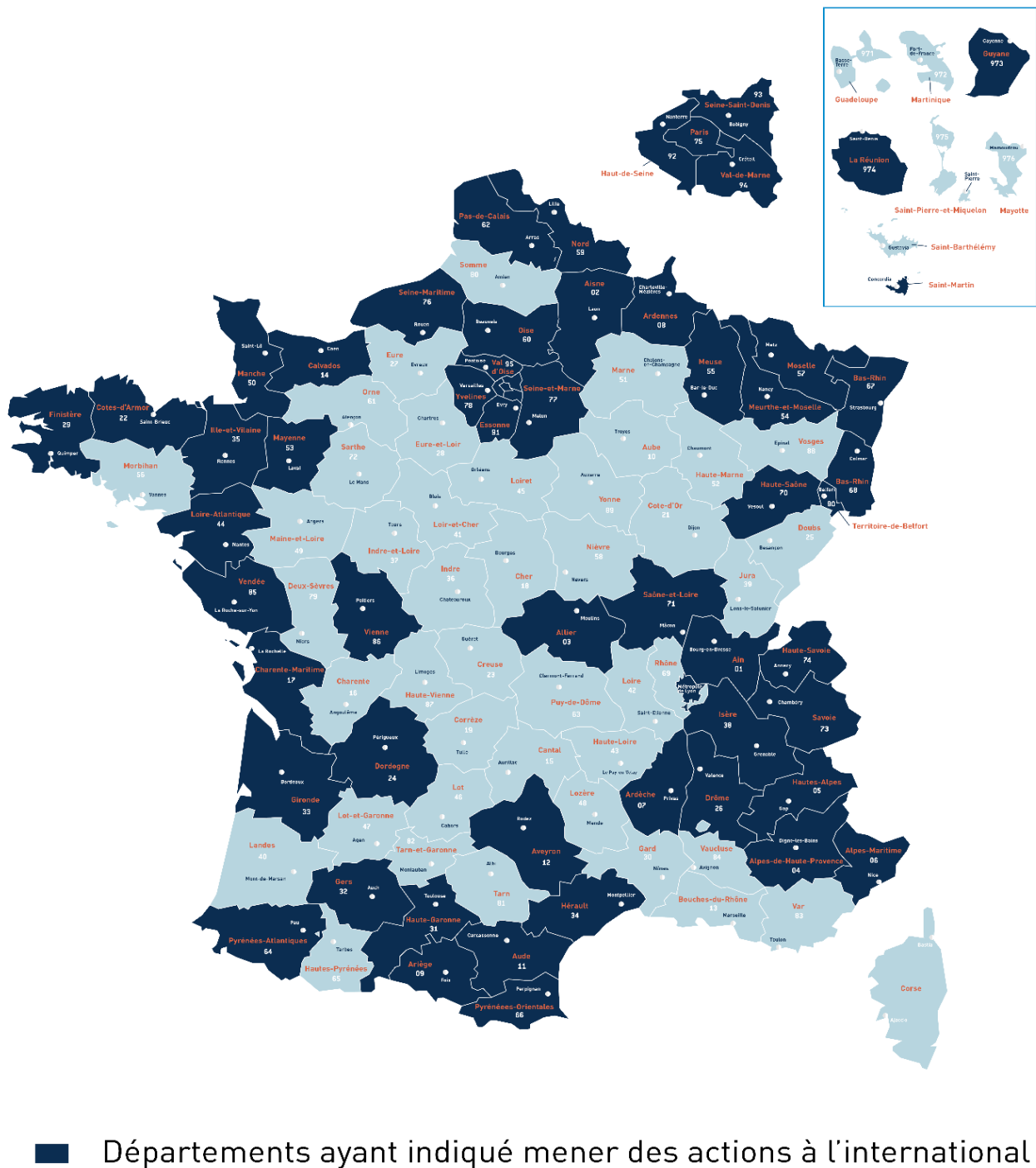
Une première enquête sur l'action européenne et internationale des Départements a été réalisée par l'ADF en 2016. Un questionnaire fut adressé à l'ensemble des Départements : 42 Départements avaient alors répondu sur les 104 interrogés. Seules de grandes tendances en ont pu être déduites.

Pour la réalisation de cet état des lieux des actions de coopération européenne et internationale des Départements, l'ADF a bénéficié de 82 réponses aux questionnaires transmis aux 104 Départements. Ainsi 56 Départements mènent effectivement des actions de coopération.

La présente enquête jointe à l'Atlas est divisée en trois parties consacrées respectivement aux caractéristiques des actions menées (I), aux zones géographiques privilégiées (II), ainsi qu'aux moyens mis en œuvre (III).

I. Les caractéristiques des actions menées

82 Départements ont répondu à l'enquête ; 56 d'entre eux ont indiqué mener des actions européennes et internationales¹.



¹ Ain, Aisne, Allier, Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardèche, Ardennes, Ariège, Aude, Aveyron, Calvados, Charente-Maritime, Côtes-d'Armor, Dordogne, Drôme, Finistère, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Hérault, Ile-et-Vilaine, Isère, Loire-Atlantique, Manche, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Pyrénées Atlantiques, Pyrénées Orientales, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Métropole de Lyon, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Savoie, Haute Savoie, Paris, Seine-Maritime, Seine et Marne, Yvelines, Vendée, Vienne, Territoire de Belfort, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise, Guyane, Réunion, Saint-Martin.

Les Départements qui ont répondu mènent en majorité relative des actions internationales exclusivement (45% d'entre eux) quand 41% d'entre eux réalisent des actions à la fois européennes et internationales et une petite minorité (14%) réalise exclusivement des actions européennes. De manière globale, 48 Départements mènent des actions à l'international et 31 mettent en œuvre des actions européennes.

- Typologie des actions internationales

- *Pour les actions internationales*

La majorité, soit 84 % des 48 Départements qui réalisent des actions internationales ont au moins un partenariat de coopération décentralisée/transfrontalière.

39% de ces 48 Départements favorisent l'échange entre les équipes françaises et celle du territoire dans au moins une de leurs actions internationales.

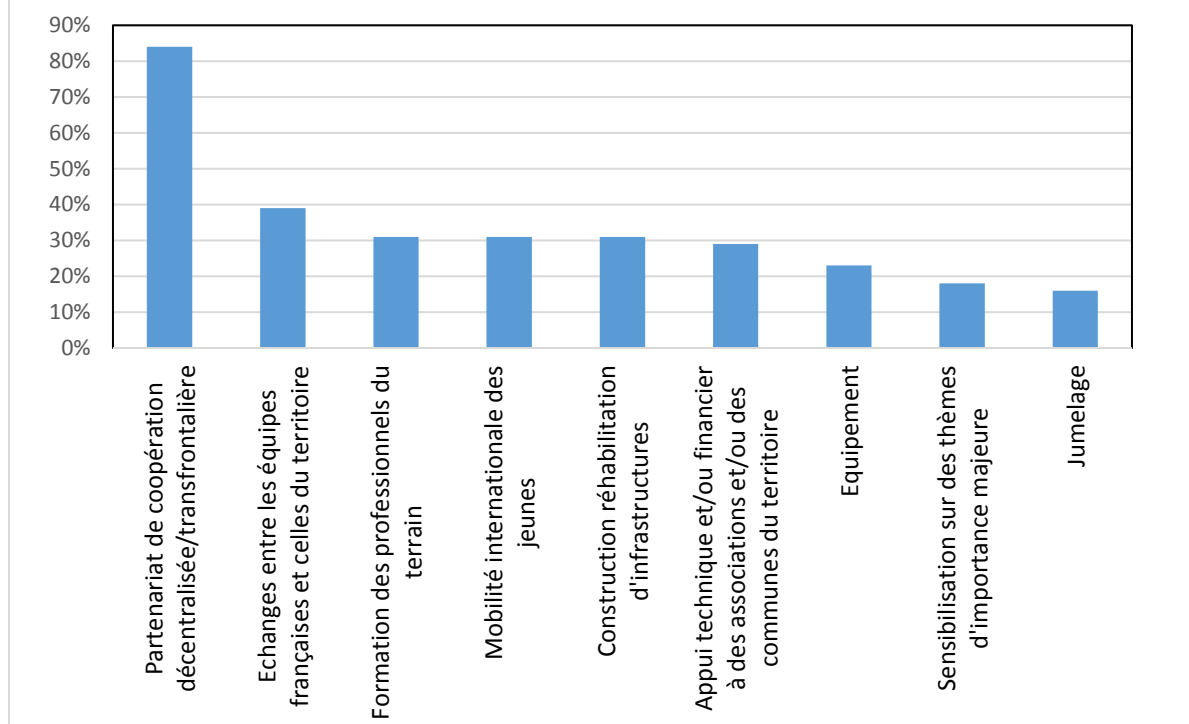
31% d'entre eux agissent en faveur la mobilité internationale des jeunes sur leurs territoires ainsi que sur le territoire partenaire.

La même proportion de ces Départements réalise des actions de construction/réhabilitation d'infrastructures et forme des professionnels du terrain.

29% des Départements susvisés apportent un appui technique et/ou financier à des associations du territoire quand 23% réalisent des actions d'équipement pour les partenaires.

En revanche, les actions de sensibilisation sur des thèmes d'importance majeure et le jumelage sont les modalités d'action les moins utilisées (respectivement 18% et 16% desdits Départements).

Typologie des actions internationales des Départements



Source : Réponse à la question « Quelles sont les types d'actions internationales menées par votre Département ? (Plusieurs réponses possibles) »

○ Pour les actions européennes

La majorité, soit 80 % des 31 Départements qui réalisent des actions dans le cadre de l'Union européenne ont au moins un partenariat de coopération décentralisée/transfrontalière.

30% des 31 Départements susvisés fondent au moins une de leurs actions sur la construction/réhabilitation d'infrastructures.

25% d'entre eux favorisent l'échange entre les équipes françaises et celle du territoire dans au moins une de leur actions européennes.

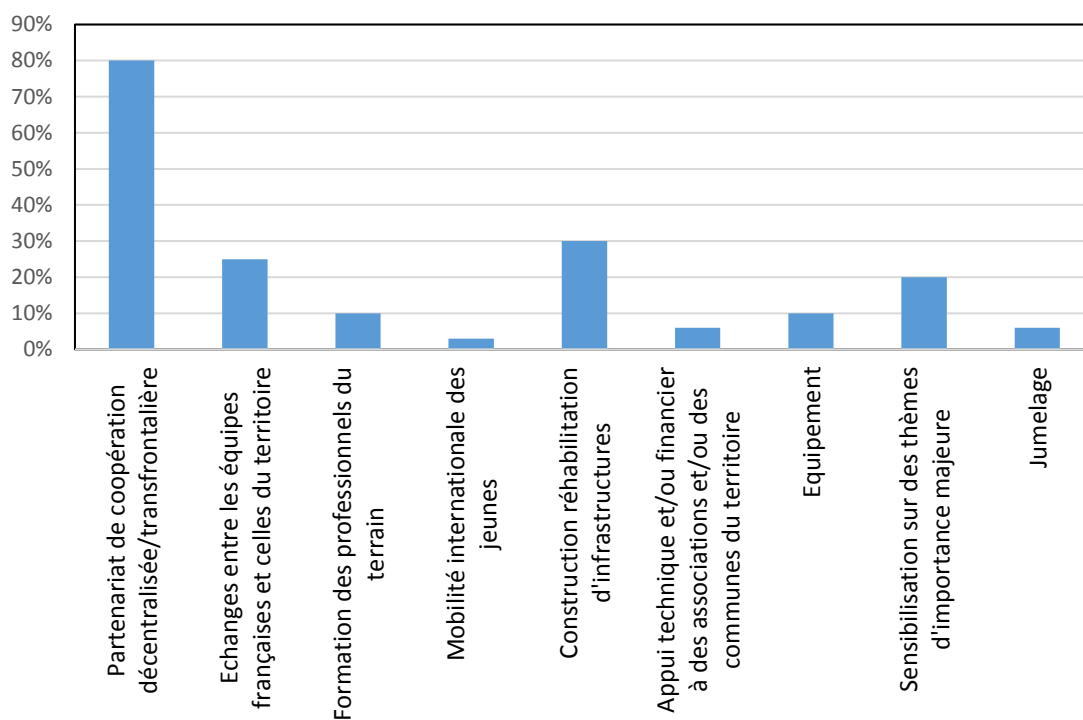
20% d'entre eux mènent des actions de sensibilisation sur des thèmes d'importance majeure.

10 % d'entre eux forment les professionnels du terrain dans au moins une de leurs actions. La même proportion de ces Départements réalise des actions d'équipement pour les partenaires.

6 % d'entre eux apportent un appui technique et/ou financier à des associations du territoire. La même proportion de ces Départements mène des actions de jumelages dans le cadre d'actions européennes.

En revanche, seulement 3% d'entre eux ont mis en œuvre la mobilité des jeunes.

Typologie des actions européennes des Départements



Source : Réponse à la question « Quelles sont les types d'actions européennes menées par votre Département ? (Plusieurs réponses possibles) »

- Thématiques privilégiées
 - Pour les actions internationales

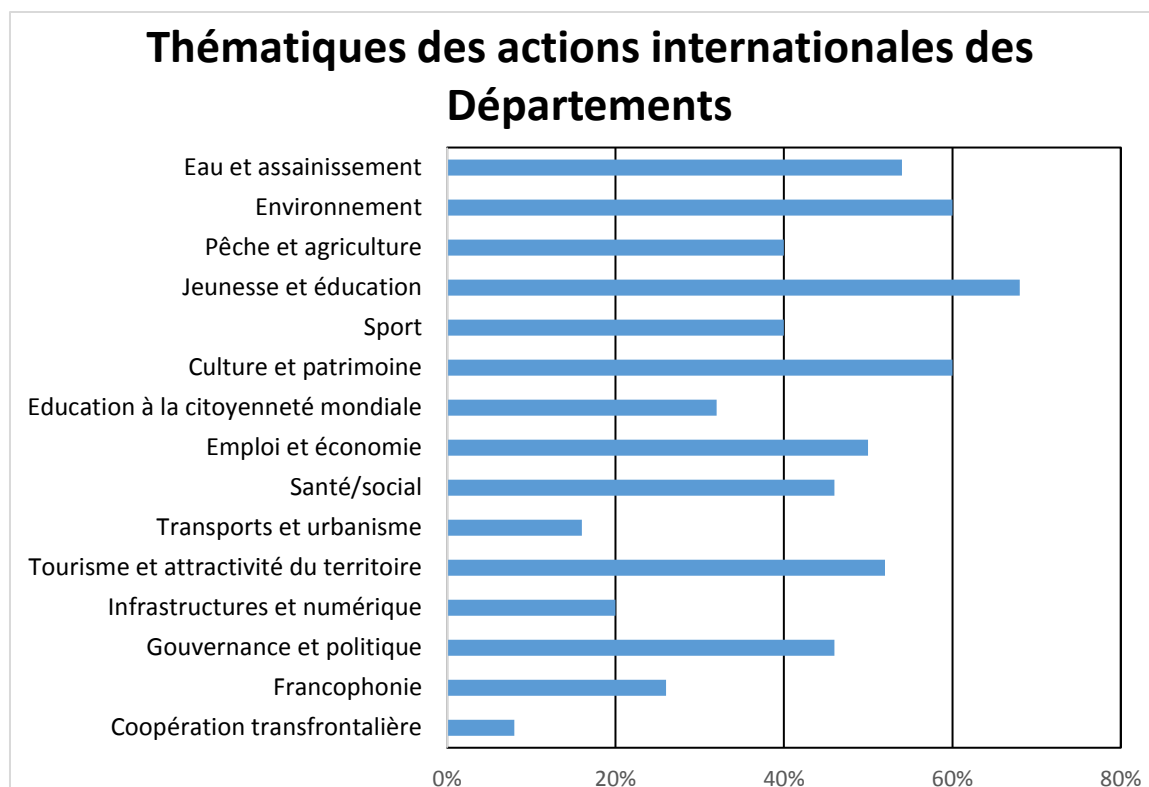
Les Départements actifs au niveau international privilégient en règle générale des actions dans leurs champs de compétences. La thématique relative à la jeunesse et à l'éducation est placée en tête de leur action extérieure : 68 % des 48 Départements répondants mènent des projets dans ce domaine.

Viennent ensuite les thématiques suivantes : l'environnement et la thématique de la culture et du patrimoine (60% des répondants), l'eau et l'assainissement (54 %), le tourisme et l'attractivité du territoire (52%), suivies de l'emploi et de l'économie (50%) qui reste une thématique privilégiée à l'international.

La thématiques de la santé et du social ainsi que celle de la gouvernance et de la politique sont reprises par 46 % des répondants dans au moins une de leurs actions. La pêche et l'agriculture suivie de la thématique du sport sont suivies par 40% des Départements.

Près d'un tiers des Départements susvisés utilisent la thématique de l'éducation à la citoyenneté mondiale (32%) dans leurs actions internationales quand près d'un quart d'entre eux valorise la Francophonie.

Certaines thématiques sont en revanche moins présentes dans les dynamiques des actions départementales à l'international, comme le transport et l'urbanisme (16%), ou bien l'infrastructure et le numérique (20%). La thématique la moins privilégiée est la coopération transfrontalière qui ne rassemble que 8% des Départements.



Source : Réponse à la question « Quelles sont les thématiques des actions internationales menées par votre Département ? (Plusieurs réponses possibles) »

- Pour les actions européennes

Les Départements actifs dans le cadre de l'Union européenne privilégient des actions relatives au domaine économique. La thématique relative au tourisme et à l'attractivité des territoires est placée en tête : 65 % des 31 Départements actifs dans le cadre de l'Union européenne, mènent des projets dans ce domaine.

L'emploi et l'économie est une thématique reprise par environ un quart des Départements (23%) pour leurs actions européennes.

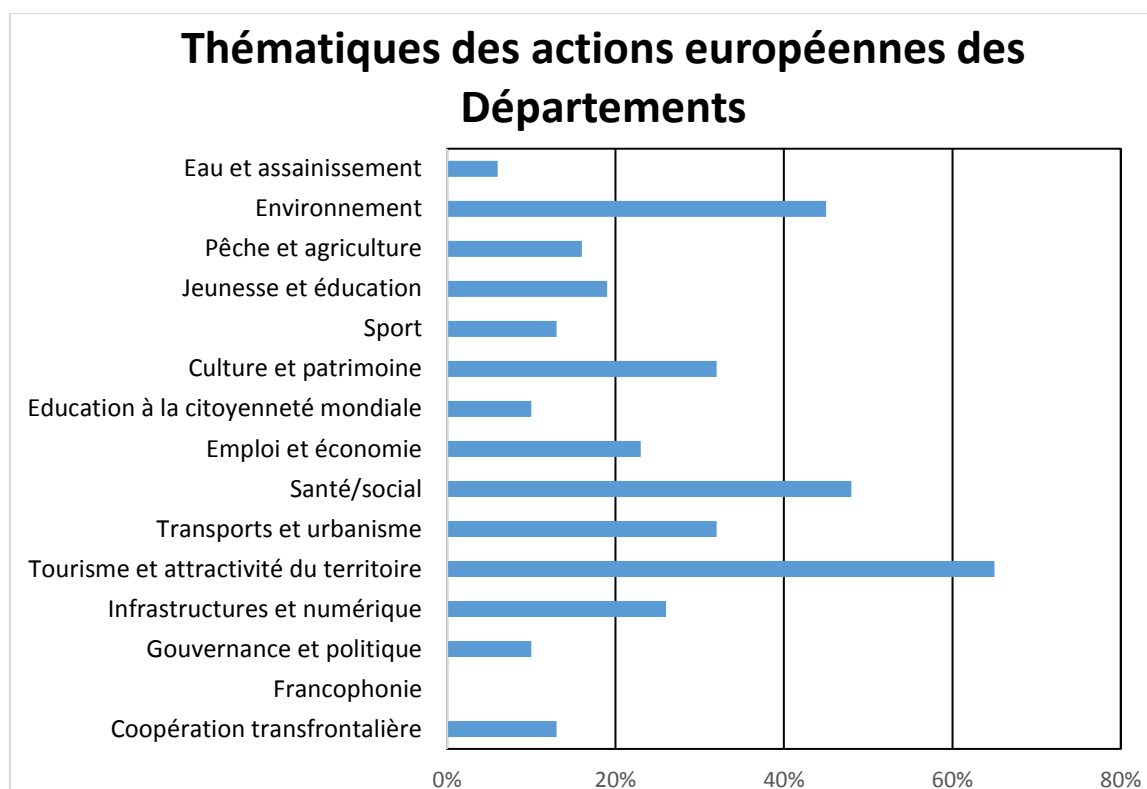
Les transports et l'urbanisme ainsi que l'infrastructure et le numérique sont des thématiques reprises par respectivement 32 et 26 % des Départements dans au moins une de leur actions.

La thématique de la santé et du social ainsi que celle de l'environnement sont reprises par (48% et 45% des répondants). La jeunesse et l'éducation est une thématique reprise à hauteur de 19%. La culture et le patrimoine est reprise à hauteur de 32%.

16% des Départements suivent les thématiques de la pêche et de l'agriculture dans leurs actions européennes, suivi de 13% qui mènent des actions autour du sport et de la coopération territoriale.

Certaines thématiques sont en revanche moins présentes dans l'action européenne des Départements, ainsi de l'éducation à la citoyenneté mondiale et la gouvernance et la politique (10%), suivi de l'eau et l'assainissement qui n'est mis en œuvre que par 6% des Départements.

La thématique de la Francophonie n'est reprise par aucun des 31 Départements qui réalisent des actions européennes.

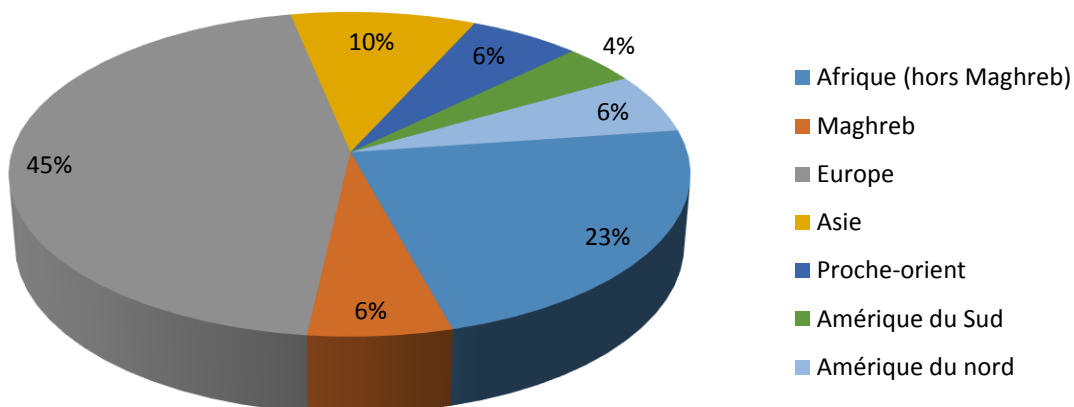


Source : Réponse à la question « Quelles sont les thématiques des actions européennes menées par votre Département ? (Plusieurs réponses possibles) »

II. Les zones géographiques privilégiées

Les Départements ayant répondu mènent des partenariats européens et internationaux dans environs 80 pays, principalement avec les pays d'Europe (45%). L'Afrique est la deuxième zone d'action privilégiée, avec 29 % des pays concernés par les partenariats.

Partenariats par zone géographique



Graphique : Répartition des partenariats par zone géographique (établie en fonction du nombre de Départements actifs dans chaque zone).

Les pays privilégiés sont l'Allemagne et l'Espagne (plus de 14 Départements français actifs) ; le Sénégal, l'Italie et le Royaume-Uni suivent avec chacun 9 Départements actifs².

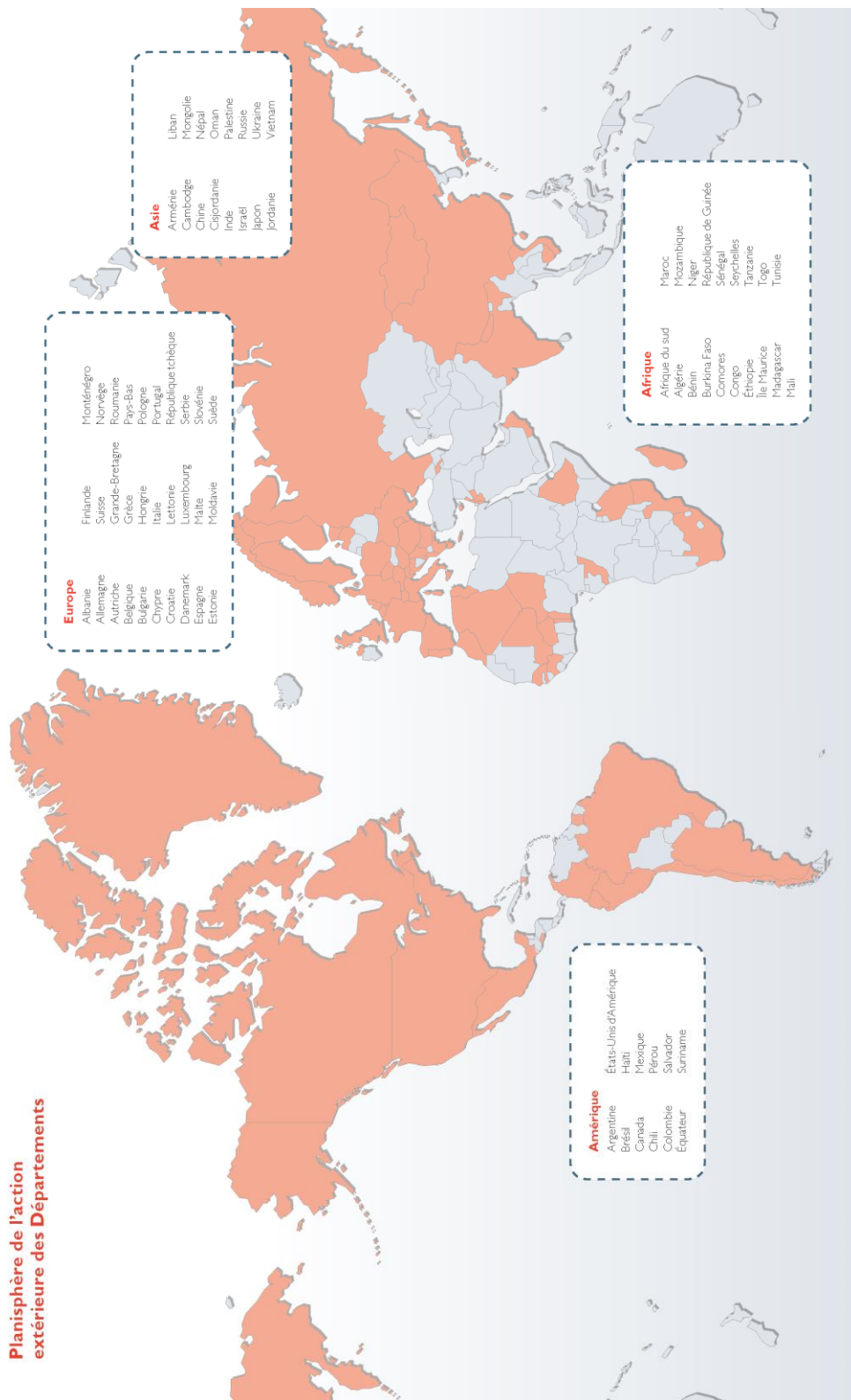
Nombre de Départements actifs	Pays
14 et +	Allemagne, Espagne
6 à 9	Belgique, Burkina Faso, Canada, Chine, Grèce, Italie, Madagascar, Mali, Maroc, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal
4 à 5	Bénin, Finlande, Haïti, Liban, Luxembourg, Palestine, Pologne, Tunisie
3	Arménie, Argentine, Congo, Danemark, Japon, Italie, Niger, Suisse, Vietnam
2	Algérie, Cambodge, Comores, Equateur, Estonie, Etats Unis d'Amérique, Inde, Israël, Mexique, Oman, Pays-Bas, Russie, Suède
1	Afrique du Sud, Albanie, Autriche, Brésil, Bulgarie, Chili, Chypre, Cisjordanie, Colombie, Croatie, Ethiopie, Guinée, Hongrie, Ile Maurice, Jordanie, Lettonie, Malte, Moldavie, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Népal, Norvège, Pérou, République Tchèque, Salvador, Serbie, Seychelles, Slovénie, Tanzanie, Togo, Ukraine

² Ces données ne tiennent pas compte de l'appartenance à un réseau transnational de collectivités (exemple : Arc Latin, Initiative des Détroits d'Europe...)

Carte : Pays au sein desquels les Départements français ont des accords de coopération

Source : Réponse à la question « De que(s) territoire(s) votre Département est-il partenaire ? (Plusieurs réponses possibles) »

Planisphère de l'action extérieure des Départements



III. Moyens techniques dédiés à l'action internationale et européenne

- Moyens humains mis à disposition des actions internationales et européennes des Départements

La grande majorité des Départements actifs au niveau international et en Europe fondent leur action sur un service dédié : 88 % d'entre eux déclarent que l'action internationale et/ou européenne de leur Département est piloté un service dédié.

Le recours à un autre service du Département est moins fréquent : 19 % s'appuient en permanence sur un ou plusieurs agents d'un autre service.

Enfin, un Département déclare disposer d'un bureau permanent sur un territoire de coopération.

Parmi les 56 Départements répondants ayant indiqué être actifs à l'international et avec l'Union européenne :

- 15 Départements disposent d'un service dédié à l'international : « relations internationales », « coopération, affaires internationales », « développement international », « coopération décentralisée »... ;
- 7 Départements disposent un service associant l'international à une autre thématique : « Développement culturel et coopération », « Economie / Relations internationales », « Coopération / Mobilité » ;
- 12 Départements disposent d'un service en charge de l'Europe et de l'international : « Europe et international », « Europe et coopération »... ;
- 9 Départements disposent d'un service « Europe » ;
- 11 Départements disposent d'un service associant l'Europe à une autre thématique : « Territoires et Europe », « Europe, transfrontalier et ingénierie de recherche de financements », « prospective et politique européenne » ;
- 9 Départements associent au moins l'une des deux thématiques à un autre service : « sport, jeunesse et vie associative », « politiques territoriales », « mission d'appui », « tourisme », « relations avec les territoires », « coordination », « vie sociale », « aménagement et territoire ».

La majorité des Départements dispose de 7 agents ou plus en charge des actions de coopération européenne et internationale (41% soit 23 Départements sur 56 répondants). 34% des Départements répondants ont indiqué disposer de 4 à 6 agents dans leurs services, tandis qu'un quart d'entre eux n'emploie qu'un à 3 agents.

- Budget pour les actions internationales

Le montant du budget dédié à l'action internationale est très varié d'un Département à l'autre, de quelques milliers d'euros pour certains à plus de deux millions d'euros pour d'autres sur l'année 2017. A ce titre la déclaration de l'aide publique au développement permet de déduire les grandes tendances en matière de dépenses réalisées par les Départements.

L'aide publique au développement (APD) est l'ensemble des dons et des prêts à conditions très favorables (nets des remboursements en capital) accordés par des organismes publics aux pays et aux territoires figurant sur la liste des bénéficiaires du « Comité d'aide au développement » de l'Organisation de coopération et de développement économique.

Les montants indiqués dans le présent document ne comprennent pas l'aide aux réfugiés. Parmi les 38 déclarants, quatre Départements consacrent, en 2017, plus d'un million d'euros de leur budget à leur politique internationale (ils étaient 3 en 2016 pour 41 déclarants).

L'aide publique au développement déclarée est en augmentation puisqu'il est passé d'une moyenne de 440 882 € pour 2016 (sur 41 Départements déclarants) à environ 498 000 € en 2017 (sur 38 Départements déclarants).